

nécessité, lorsqu'ils auront sur les bras les dépenses trop lourdes de l'Université.

Au mois de juillet 1895, alors que la bâtisse de la rue St Denis serait parvenue à son complément, l'Université pourrait se trouver dotée à même les Ecoles Normales, qui n'en souffriraient pas, relevées qu'elles seraient par leur mariage d'intérêt avec une grande institution, ou quelque chose comme cela.

Oh, s'il y avait moyen de faire passer les Ecoles Normales sous le contrôle universitaire, le danger du dualisme dans l'éducation aurait disparu et la question des diplômes se trouverait à moitié résolue.

Perrette sur sa tête, ayant un pot au lait. Adieu, veau, vache, cochon, couvée. . . .

N'importe, je fais mon devoir en préparant l'avenir.

(Lettre de l'abbé Proulx à son secrétaire.

24 Nov. 1893.)

VI

DELEND A EST CARTHAGO

Je ne vous cacherais pas que cette *échauffourée* (demande de salaire des professeurs de la Faculté de Médecine) doit vous avertir aux moyens de créer au plus tôt un revenu annuel pour l'Université si nous voulons nous trouver à la hauteur des exigences raisonnables pour le présent et pour l'avenir.

C'est pourquoi ma pensée ne peut point ne pas se reporter sur la modification à apporter au fonctionnement des Ecoles Normales, ce qui nous donnerait le susdit revenu. *Delenda est Carthago.*

(Lettre de l'abbé Proulx à Mgr Fabre, 30 nov. 1893.)

VII

NE NOUS COMPROMETTONS PAS !

N'envoyez pas de "Rapports Universitaires" à la Bibliothèque d'Ottawa, ce serait compromettant.

(Lettre de l'abbé Proulx à son secrétaire, 10 Mai 1894.)

VIII

LES CASTORS ENTRENT EN LICE

J'apprends à l'instant que la réunion du Conseil de l'Instruction publique a lieu cette année plus tôt que d'ordinaire et que les évêques se trouveront assemblés à Québec au commencement de la semaine prochaine.

Il serait bon, sans doute, que les idées du gouvernement au sujet de l'Ecole Normale leur fussent soumises dès maintenant. Pourriez-vous vous rendre à Montréal, nous irions passer la soirée chez M. le Juge Pagnuelo.

(Lettre de l'abbé Proulx au curé Primeau de Beauport, 4 Sept. 1894)

IX

L'ETOUFFEMENT

Je demande qu'il me soit permis d'exposer quelques idées qui me sont personnelles.

De toute nécessité, il faut songer à créer un revenu annuel à l'Université. La modification des Ecoles Normales peut lui assurer de 10, 12 ou 15 mille piastres par année, sans que le gouvernement de la Province ne supporte un sou de plus dans ses estimés budgétaires.

Le siège Québécois est en besoin d'argent, aussi, paraît-il ; il aurait, si les évêques de la province ecclésiastique de Québec voulaient s'unir dans cette poursuite aux évêques de la province ecclésiastique de Montréal ce qui serait épargné sur les dépenses de l'Ecole Normale de Québec, comme le siège Montréalais hériterait des épargnes faites à Montréal.

Il ne s'agit pas dans ce projet, qu'on le remarque bien, d'abolir les écoles normales, mais seulement de les modifier, de manière à ce que le fonctionnement en soit moins dispendieux.

Qu'elles cessent d'être des juvénats qui font concurrence avec l'argent du public aux collèges classiques, fondés et soutenus par les sacrifices de particuliers, juvénats d'où il sort plus de sujets bien ou mal préparés pour les professions libérales ou commerciales que pour le professorat.

Nos nombreuses maisons d'éducation instruisent, vu le chiffre de notre population, une proportion assez considérable de jeunes gens, laissons-leur le soin de nous préparer, à même cette armée d'étudiants, des maîtres d'écoles. Ce serait peu de frais que d'assurer à chaque collègue qui le désirerait un maître de pédagogie dont l'utilité du reste s'étendrait à toute la maison elle-même.

Dans chaque ville épiscopale, un bureau de trois examinateurs, nommé par l'évêque du lieu, ferait subir les épreuves aux candidats de l'enseignement.

Pour qu'il y eût uniformité, entre la correction et la sévérité de ces différents bureaux, ils pourraient être présidés par un officier nommé par l'Université, c. a. d. en définitive par les évêques.

Comme le brevet de capacité délivré par ces bureaux épiscopaux aurait une valeur légale pour toute la province civile de Québec, le Conseil de l'Instruction Publique nommerait des assesseurs avec pouvoirs étendus qui assisteraient aux examens.

De cette sorte, l'Eglise et l'Etat s'uniraient pour donner le brevet de capacité sans qu'il y eût danger de conflits, sans qu'il existât dans notre système scolaire un dualisme secret mais dangereux.

Avec une dizaine de mille piastres, peut-être moins,